



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2023



*Réalisation du nouveau forage d'exploitation dans la nappe du Cénomaniens à NOYANT
(Décembre 2023)*

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d’abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2023.....	7
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d’eaux traitées	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l’exercice	8
1.6.5.	Autres volumes.....	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l’eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d’eau type (D102.0)	12
2.3.	Recettes	13
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	16
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	17
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2)	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	18
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	19
3.6.	Taux de réclamations (P155.1)	19
4.	Financement des investissements.....	20
4.1.	Branchements en plomb.....	20
4.2.	Montants financiers.....	20
4.3.	État de la dette du service	20
4.4.	Amortissements	21
4.5.	Présentation des projets à l’étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	21
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	22
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau.....	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	23
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	24

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : CC Baugeois Vallée
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : CC Baugeois Vallée
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Baugé-en-Anjou, Beaufort-en-Anjou, La Ménitrie, La Pellerine, Les Bois d'Anjou, Mazé-Milon, Noyant-Villages
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 4 juillet 2019. Non
- Existence d'un schéma directeur X Oui, date d'approbation* : 17 mars 2022 Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Prestation de service**.

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : **VEOLIA**
- Date de début de contrat : **1^{er} juillet 2020**
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **31/12/2029**
- Nombre d'avenants et nature des avenants : **3 avenants**
 - ✓ 24 juillet 2020 (N°1) : Recalage du planning de déploiement de la base de données clients et ajout de prix nouveaux au bordereau des prix
 - ✓ 22 mars 2021 (N°2) : Modalités de facturation et de règlement des prestations sous-traitées et ajout de prix nouveaux au bordereau des prix
 - ✓ 1^{er} janvier 2023 (N°3) : Modification des conditions du programme de renouvellement et des engagements de performances partagées

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 35 657 habitants au 31/12/2023 (36 093 au 31/12/2022).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 17 251 abonnés au 31/12/2023 (17 062 au 31/12/2022).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Baugé-en-Anjou	5888	5982	1,6%
Beaufort-en-Anjou	3156	3186	1%
La Ménitré	976	975	-0,1%
La Pellerine	97	96	-0,1%
Les Bois d'Anjou	1200	1217	1,4%
Mazé-Milon	2545	2554	0,4%
Noyant-Villages	3200	3241	1,3%
Total	17 062	17 251	1,1%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 12,73 abonnés/km au 31/12/2023 (12,57 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,07 habitants/abonné au 31/12/2023 (2,12 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 101 m³/abonné au 31/12/2023. (104 m³/abonné au 31/12/2022).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



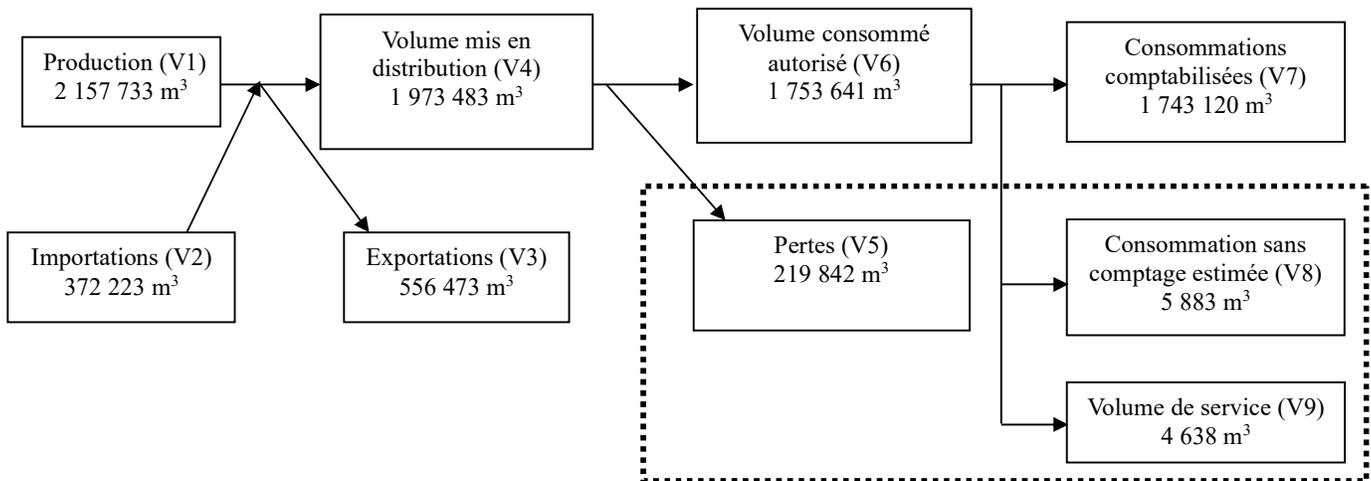
Le service public d'eau potable prélève **2 254 318** m³ pour l'exercice 2023 (2 315 747 pour l'exercice 2022).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Mazé - Grande Ouche F4	Souterraine	50 m3/h	229 050	216 331	-5,5%
Beaufort - Clos Bertin F1	Souterraine	50 m3/h	60 010	48 188	-19,7%
Beaufort - Clos Bertin F2	Souterraine	50 m3/h	76 874	64 260	-16,4%
Beaufort - Petit Jusson ou les Cosses	Souterraine	50 m3/h	154 204	125 231	-18,8%
Mazé - Les Chaintres F8	Souterraine	50 m3/h	84 295	170 454	102,2%
Mazé - Les Gains F6	Souterraine	40 m3/h	140 942	112 373	-20,3%
Mazé - canton de Conglands F7	Souterraine	50 m3/h	208 033	220 841	6,2%
Mazé - Les Gains F5	Souterraine	50 m3/h	234 975	218 851	-6,9%
Baugé - Les Hautes Roches F3	Souterraine	73 m3/h	176 566	164 167	-7%
Beaufort - les Pièces du Bois	Souterraine	50 m3/h	210 983	190 846	-9,5%
Noyant - Bouton	Souterraine	60 m3/h	186 336	188 152	1%
Genneteil- L'Aurière	Souterraine	60 m3/h	181 153	179 725	-0,8%
Baugé - Les Hautes Roches P2	Souterraine	100 m3/h	144 532	154 899	7,2%
Baugé - Les Hautes Roches P1	Souterraine	73 m3/h	102 498	87 757	-14,4%
Parçay - les Moulins P1	Souterraine	20 m3/h	289	35 386	12 144,3%
Parçay - les Moulins P2	Souterraine	30 m3/h	125 007	76 857	-38,5%
Total			2 315 747	2 254 318	-2,6%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



1.6.2. Production



Le service a 6 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Seillandières (Beaufort en Vallée)	Décarbonatation à la soude
Conglands (Mazé)	Décarbonatation à la soude
Les Hautes Roches (Pontigné)	Décarbonatation à la soude
Bouton (Noyant)	Décarbonatation à la chaux
L'Aurière (Genneteil)	Décarbonatation à la chaux
Les Moulins (Parçay les Pins)	Déferrisation-filtration-adoucissement

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %
Seillandières (Beaufort en Vallée)	474 638	412 244	-13,2%
Conglands (Mazé)	857 292	899 758	5%
Les Hautes Roches (Pontigné)	390 447	370 710	-5%
Bouton (Noyant)	176 820	181 378	2,6%
L'Aurière (Genneteil)	178 961	176 380	-1,4%
Les Moulins (Parçay les Pins)	119 600	117 263	-2%
Total du volume produit (V1)	2 197 758	2 157 733	-1,8%

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Commentaires
<u>Syndicat d'Eau de l'Anjou</u> : 3 comptages pour Nord Baugeois	247 682	248 684	0,4%	Achat d'eau permanent
<u>Angers Loire Métropole</u> : pour La Ménitré	115 456	105 373	-8,7	Achat d'eau permanent
<u>Saumur Val de Loire</u> : pour Parçay les Pins et La Ménitré	28	217	675%	Achat d'eau de secours
<u>CC Touraine Ouest Val de Loire</u> : pour Broc et Meigné le Vicomte	45 152	17 195	-61,9%	Achat d'eau de secours (en période estivale)
<u>SIAEP Chenu</u> : pour Ecart de Broc	1074	754	-29,8%	Achat d'eau permanent
Total d'eaux traitées achetées (V2)	409 392	372 223	-9,1%	

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques	1 775 339	1 743 120	-1,8%
Abonnés non domestiques	----	----	
Total vendu aux abonnés (V7)	1 775 339	1 743 120	-1,8%
<u>Syndicat d'Eau de l'Anjou</u> : 6 comptages pour Cornillé les Caves et Cheviré le Rouge	384 077	391 751	2%
<u>Angers Loire Métropole</u> : 2 comptages pour réservoir de Bauné et écart de Corné	38 541	82 472	114%
<u>Saumur Val de Loire</u> : 6 comptages pour Jumelles, La Lande Chasles, Mouliherne et écarts les Rosiers	84 907	80 427	-5,3%
<u>CC Touraine Ouest Val de Loire</u> : pour écarts Route de Rillé	822	857	4,3%
<u>SIAEP Luché Pringé</u> : pour Savigné sous le Lude	201	966	381%
Total vendu à d'autres services (V3)	508 548	556 473	9,4%

Commentaires :

L'augmentation de vente d'eau à ALM fait suite à une réorganisation interne de la distribution d'eau potable de l' EPCI.

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	4 562	5 883	29%
Volume de service (V9)	19 393 (*)	4 638	-76,1%

(*) dont incendie dans le Nord Baugeois + fuites sur réseau de Noyant et Parçay les Pins + purges de réseau dans le Noyantais suite basculement de réseau en période estivale

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 799 294	1 753 641	-2,5%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 355 kilomètres au 31/12/2023 (1 357 au 31/12/2022).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Pour Beaufort en Anjou, Bois d'Anjou, Mazé-Milon, Cuon, Bocé, Chartrené, Le Guédeniau, Baugé, Pontigné, St Martin d'Arcé, Le Vieil Baugé (soit pour 67,8 % de la consommation totale des abonnés)

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	52 €	54 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,36 €/m ³	1,43 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,05 €/m ³	0,05 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,3 €/m ³	0,3 €/m ³

Pour Noyant-Villages et La Pellerine (soit pour 16,8 % de la consommation totale des abonnés)

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	65 €	61 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,31 €/m ³	1,42 €/m ³

Pour Vaulandry, Clefs, St Quentin, Cheviré, Montpollin, Echemiré et Fougeré (soit pour 10,2 % de la consommation totale des abonnés)

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	72 €	61 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,48 €/m ³	1,56 €/m ³

Pour La Ménitré (soit pour 5,2 % de la consommation totale des abonnés)

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	65 €	61 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,45 €/m ³	1,50 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 21/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	52,00	54,00	3,9%
Part proportionnelle	163,20	171,60	5,2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	215,20	225,60	4,8%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,00	6,00	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0%
TVA	14,15	14,72	4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	56,15	56,72	1%
Total	271,35	282,32	4%
Prix TTC au m³	2,26	2,35	4%

Et pour les autres secteurs :

	Prix au 01/01/2023 en € TTC/m ³	Prix au 01/01/2024 en € TTC/m ³
Noyant-Villages et La Pellerine	2,32	2,40
Vaulandry, Clefs, St Quentin, Cheviré, Montpollin, Echemiré et Fougeré	2,56	2,55
La Ménitré	2,47	2,49

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle.
 La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	3 272 190	3 252 182	-0,6%
<i>dont abonnements</i>	905 609	921 994	1,8%
Recette de vente d'eau en gros	268 692	303 148	12,8%
Total recettes de vente d'eau	3 540 882	3 555 330	0,4%
Recettes liées aux travaux	181 082	146 580	-19%
Autres recettes (opérateurs et fermages)	99 969	79 772	-20,2%
Total autres recettes	281 051	226 352	-19,5%
Total des recettes	3 821 933	3 781 682	-1%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 3 555 330 € (3 540 882 € au 31/12/2022).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Taux de conformité exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie	126	0	100%	136	0	100%
Paramètres physico-chimiques	185	9	95,1%	154	0	100%

Jusqu'en 2022 des dépassements de la teneur limite de qualité (0,1 µg/l par molécule) sur des produits de dégradation de pesticides (ESA métolachlore) sont observés au niveau de l'usine de PONTIGNE.

Sur décision de l'ANSES, ce métabolite est devenu non pertinent ; il n'y a donc plus de non-conformité mais un seuil de vigilance fixé à 0,9 µg/l. La moyenne observée en 2023 est de 0,24 µg/l.

Par ailleurs, il a été décidé la construction d'une nouvelle station à Pontigné avec une filière de traitement adaptée permettant d'éliminer les pesticides.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et

C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,57%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	93,3%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	109

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	88,5 %	91,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	4,66	4,67
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	84,6 %	88,3 %

Commentaires : la valeur du rendement du réseau est supérieure à la valeur contractuelle 2023 (85,5 %).

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,5 m³/j/km (0,7 en 2022).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 0,4 m³/j/km (0,6 en 2022).

Commentaires : cette valeur est inférieure à la valeur contractuelle 2023 (0,56).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	10,36	11,4	0,75	1,19	0,60

Au cours des 5 dernières années, 24,3 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,36 % (0,49 en 2022).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 92,5% avec :

- 100% pour les captages de BEAUFORT et MAZE de par la réalisation des travaux de mise aux normes chez les particuliers situés dans les périmètres de protection rapprochés

- relatifs aux cuves à fuel, têtes de puits et assainissements non conformes
- 80% pour les autres captages.

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, 6 interruptions de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0,35 pour 1 000 abonnés.

3.6. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la Collectivité : 34

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de 1,97 pour 1000 abonnés.

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre total des branchements	Néant	Néant

4.2. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	976 149	893 753

Ce montant correspond au montant des travaux réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes dont :

- La réalisation du forage définitif et de son équipement dans le Cénomaniens à NOYANT : 342 000 € HT
- La fin du renouvellement de la conduite AEP bd des Ecoles à NOYANT: 131 000 € HT
- Les travaux d'étanchéité de la tour d'aération de la station des Seillandières à BEAUFORT : 62 000 € HT
- Le renouvellement de la conduite d'eau potable de l'Avenue de La Gare à NOYANT : 97 000 € HT
- Les travaux d'extension de réseau sur les communes de LASSE et VIEIL BAUGE : 26 000 € HT
- Les travaux d'amélioration et de sécurité sur les usines : 140 000 € HT

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		580 026	551 876
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	26 627	28 149
	en intérêts	33 420	31 897

4.4. Amortissements



Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de 980 008 € (812 296 € en 2022).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels 2024 en €
PONTIGNE Sécurisation hydraulique de l'usine de traitement (6 600 ml diamètre 200 mm)	1 800 000,00 €
GENNETEIL Création d'une Surpression dans la sphère	25 000,00 €
GENNETEIL Création d'un Poste acide à l'usine de traitement	24 000,00 €
NOYANT Pose d'un stab de pression pour sécuriser la station de PONTIGNE	10 000,00 €
GENNETEIL Etanchéité des ouvrages de l'usine de traitement	60 000,00 €
MAZE Etanchéité du Décanteur 3 de la station Conglands	40 000,00 €
PARCAY LES PINS Renouvellement de la conduite intérieure de refoulement 100 mm du réservoir	15 000,00 €
Investigations complémentaires sur les forages F4, F7 (MAZE) et Bertin 1, 2 (BEAUFORT)	60 000,00 €
BROC Bouclage réseau "Le Moulin à vent-Sauloup" (1030 m diamètre 63 mm)	50 000,00 €
VIEIL BAUGE Déplacement conduite AEP Rue de La Bataille (330 m diamètre 140 mm PVC)	42 000,00 €
VIEIL BAUGE Extension La Gilberdière (215 m diamètre 63 mm avec 1 branchement)	15 000,00 €
FONTAINE GUERIN Extension Bel air (430 m diamètre 63 mm avec 1 branchement)	24 000,00 €
MAZE Desserte AEP ZAC Le Plessis 3ème tranche (215 m diamètre 75 mm; 110 m diamètre 63 mm; 55 m diamètre 50 mm; 30 branchements)	30 000,00 €
NOYANT Desserte AEP ZAC Moulin Groleau (110 m diamètre 90 mm; 5 branchements)	15 000,00 €
Marché de renouvellement des compteurs équipés de modules	350 000 €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Néant		

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

26 402 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0151 €/m³ pour l'année 2023 (0,0121 €/m³ en 2022).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	36 093	35 657
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,26	2,35
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	95,1%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	99	109
P104.3	Rendement du réseau de distribution	88,5%	91,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,7	0,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,6	0,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,49%	0,36%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	92,5%	92,5%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0121	0,0151